



**Table Ronde des Elus
contre les nuisances aériennes**

Le 19 septembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

VOLS DE NUIT DE ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE

**AUDIENCE DEMANDEE AUPRES DU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

MM. BLAZY, Maire de Gonesse, **ENJALBERT**, Maire de Saint-Prix, **DOUCET**, Maire d'Argenteuil et **STREHAIANO**, Maire de Soisy-sous-Montmorency, membres de la Table-ronde des Elus contre les nuisances aériennes, ont adressé hier au Président de la République une demande d'audience sur la question toujours plus sensible des vols de nuit de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Cette demande d'audience s'inscrit dans le cadre du **Conseil municipal géant** qui se tiendra ce **samedi 20 septembre à 10 heures au Trocadéro à Paris**. **84 conseils municipaux représentant plus d'un million de riverains voteront une délibération symbolique devant les médias pour l'arrêt des vols de nuit de Roissy-Charles-de-Gaulle.**

En effet, **Roissy est l'aéroport européen le plus nuisant la nuit avec 168 vols enregistrés en moyenne entre 22h et 6h**. Ses voisins européens tels que Londres-Heathrow ou Francfort ont su trouver des mesures de restrictions efficaces du nombre de mouvements. Pourquoi pas Roissy ?

L'arrêté du 6 novembre 2003 qui prévoyait de plafonner le nombre de créneaux attribués entre 0h et 5h a entraîné un **report du trafic sur les plages horaires 22h-0h et 5h-6h, réalité inacceptable dont se plaignent les riverains avec raison**. Le trafic de nuit est en **augmentation depuis 2004 sur cette plate-forme et en 2007 le trafic nocturne a connu une croissance de +2,72% supérieure à la croissance globale du trafic !**

Les élus attendent un volet environnemental fort dans le cadre de l'élaboration de la charte du développement durable de Roissy Charles-de-Gaulle qui doit être remise prochainement au Président de la République par la mission Dermagne, Président du Conseil économique et social.

Par ailleurs, **ils demandent dès aujourd'hui que le volet aérien (II), article 11)) du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle environnement, discuté cet Automne au Parlement, soit amendé à la hausse.**

Ce 20 septembre marque la première étape de la mobilisation des élus et des riverains. Elle pourra trouver son prolongement à l'occasion du sommet européen de l'aviation civile programmé en novembre à Bordeaux. En effet, **la question de la réglementation des vols de nuit doit se régler à l'échelle européenne dans le cadre d'une Directive.**

Contact presse : Julien DELANNAY, 01.39.85.95.96/ 06.62.36.85.49